

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3291

Quel soutien à la presse écrite ?

Dans la crise sanitaire que nous traversons, les médias jouent un rôle fondamental dans la diffusion d'une information de qualité. Alors que le confinement est de rigueur depuis près d'un mois dans un climat d'inquiétude et d'incertitude, la population est constamment en recherche d'informations objectives. Il ne fait donc aucun doute que les médias exercent un rôle de service au public et par conséquent ils doivent bénéficier de soutien financier par les pouvoirs publics.

De manière générale, il apparaît indispensable de réguler l'aide aux médias dans leur ensemble et non plus de manière catégorisée (presse écrite vs médias numériques). En effet, tous les médias diffusent aujourd'hui leurs informations sur les plateformes numériques. Les Chambres Fédérales étudient actuellement un nouveau projet de loi sur les médias qui définira en particulier le soutien à accorder à la presse écrite. L'élaboration d'un nouveau cadre légal fédéral prendra cependant beaucoup de temps alors que la situation actuelle exige une aide urgente à la presse écrite.

Plusieurs cantons romands ont d'ores et déjà mis en place des mesures de soutien concrètes en faveur de leur presse écrite régionale.

Aussi, le Gouvernement peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre à court terme pour soutenir les titres de la presse écrite régionale dont le rôle de lien social à l'échelle du canton est primordial, a fortiori en ces temps de crise ?

Je remercie d'avance le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 7 avril 2020


Vincent Eschmann
Député

